

10 Juin 2016

Édition 2, Numéro 6

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

M. Rolland Camiré  
M. Sylvain Côté  
M. Philippe Verly  
M. Gilles Perron  
M. Raymond Côté  
M. Stéphane Robidas  
Mme Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.  
Marie-Ève Parr, Inspectrice  
Line D. Letendre, Secrétaire  
Pier Lacasse, resp. Voirie  
Stéphane Côté, empl. Voirie  
Diane St-Denis, C.



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

**TÉLÉPHONE :**  
(819) 845-7663

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
mairie@val-joli.ca  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse:

[www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)



Facebook  
Loisirs de Val-Joli

## PAIEMENT DE TAXES

### TAXATION

Paiement du  
3<sup>e</sup> versement



Veillez noter que la date inscrite sur vos petits coupons de paiement représente le **DERNIER JOUR** où vous pouvez payer **sans frais**. Dès le lendemain, des frais de 10% d'intérêts et de 5% de pénalité s'appliquent et les règlements municipaux nous interdisent de les éliminer.

Plusieurs contribuables nous paient le lendemain ou le surlendemain de la date inscrite sur le coupon (ex : le 13 ou 14 mai plutôt que le 12 mai). Ils ne seront donc pas surpris d'avoir des frais de quelques sous ou de quelques dollars cumulés en fin d'année. Sachez aussi que nous n'avons pas le droit d'éliminer ces frais et que nous n'envoyons pas d'état de compte pour un dû de moins de 1\$. Cela explique qu'il puisse vous rester quelques sous ou dollars à payer en fin d'année.

Line D. Letendre, secrétaire adjointe

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

*Veillez prendre note que notre directrice générale, madame Julie Brousseau, sera absente pour maladie du 8 juin au 4 juillet prochain.*

*Elle sera remplacée dans ses fonctions par madame France L. Maurice pour la durée de ce congé de maladie.*



*Notez aussi que le bureau municipal sera fermé les vendredi 24 juin et 1er juillet prochain.*

*De plus, la collecte des ordures et matières recyclables prévues le vendredi 1er juillet auront lieu selon l'horaire prévu et ne seront pas reportées.*

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

**Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 6 juin :**

- Adoption du règlement 2016-06 modifiant le 2016-2 licences et permis pour l'application du 2016-1.
- Adoption du premier projet règlement 2016-11 - Cours d'eau St-Gabriel.
- Nomination d'une directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim.
- Dérogation mineure pour permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire - Lot 3 677 844.
- Adjudication pour les réparations des valves d'égout sur la Route 249.
- Adjudication pour l'achat de gravier MG-20B.
- Adjudication pour l'achat de calcium.

## JOURNÉE DE L'ARBRE

Notre journée annuelle de l'arbre s'est tenue le samedi, 21 mai au garage municipal. Comme à chaque année, nous avons distribué la totalité des 3420 arbres reçus.



## MOT DE L'INSPECTRICE

Nous sommes en pleine saison de construction, de rénovation et d'installations de piscine. Nous tenons à vous rappeler que notre inspectrice en urbanisme n'est présente au bureau municipal que les lundis, mardis et mercredis, de même que le vendredi en avant-midi seulement. Elle est le seul officier municipal à pouvoir vous autoriser le début des travaux. Comme elle reçoit plusieurs demandes par semaine, veuillez vous y prendre un peu à l'avance pour faire vos demandes de permis, afin de vous éviter tout désagrément.



Pour faciliter le traitement de la demande, il est préférable de prendre rendez-vous avec elle. Le formulaire de demande de permis vise à accélérer le traitement de la demande de permis et **ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de débiter les travaux.** L'officier municipal se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une meilleure compréhension de votre projet. Une fois qu'il aura reçu toutes les pièces requises, un permis sera émis dans un délai maximal de 30 jours, si le projet est viable et respecte la réglementation en vigueur.

*Mme Marie-Ève Parr*

## AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

- **Que lors de la séance tenue le 2 mai 2016, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution no 2016-05-079, le PREMIER projet de «règlement numéro 2016-10 visant à modifier le règlement 2004-6 et ses amendements afin d'intégrer une disposition tenant compte des vents dominants d'été pour le calcul des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage et d'autoriser les activités industrielles artisanales dans la zone ID-6.»**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **4 Juillet 2016 à 19h30**, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise :

- **À intégrer une disposition tenant compte des vents dominants d'été pour le calcul des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;**
- **D'autoriser les activités industrielles artisanales dans la zone ID-6;**
  - les activités industrielles artisanales comprennent entre autre les ateliers de couture, de menuiserie et d'ébénisterie;
  - La zone ID-6 est située entre le rang 10 et le rang 11 sur le chemin Goshen, sur le côté Est.

L'illustration des zones visées par le projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 10<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2016.

France L. Maurice

## VOIRIE

Nous procédons présentement au rechartement de certaines voies en gravier, dont les rangs 9, 10 et le petit rang 11, de même que le chemin Grande-Ligne.

Suite à cela, la niveleuse passera et du calcium pourra être étendu dans tous les rang.



## AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT 2016-II ET 2016-12

Monsieur le conseiller Philippe Verly donne avis de motion qu'il proposera un règlement de taxation pour les travaux d'aménagement du cours d'eau St-Gabriel. Une dispense de lecture est donnée et tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement.

Monsieur le conseil Raymond Côté donne avis de motion qu'il proposera un règlement modifiant le règlement 2013-4 concernant l'entente entrepreneur. Une dispense de lecture est donnée et tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement.

*Julie Brousseau*

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## L'ESCOUADE VERTE EST DE RETOUR !



### *L'Escouade verte vous rendra visite cet été!*

Après une pause de quatre ans, la Municipalité de Val-Joli revient cet été avec l'*Escouade verte* ! Un patrouilleur a été embauché pour un mandat de 14 semaines afin de promouvoir l'écocitoyenneté. Cette année, une attention particulière sera mise sur la collecte des matières recyclables, ainsi que sur les eaux de surfaces.

À partir du vendredi 3 juin 2016, le patrouilleur sillonnera les rues résidentielles de Val-Joli afin de rencontrer les citoyens et les conseiller sur plusieurs sujets environnementaux. Par exemple, seront abordés, outre les sujets mentionnés ci-haut, l'entretien écologique de la pelouse, les bandes riveraines et les résidus domestiques dangereux (RDD) tels que les appareils électroniques, les ampoules fluocompactes et les tubes fluorescents. Le patrouilleur informera également la population sur certains services mis à sa disposition, notamment l'écocentre, les subventions pour l'achat de couches lavables, ainsi que les collectes de feuilles mortes et d'arbres de Noël. Après le passage du patrouilleur, les citoyens auront tous les outils nécessaires et pourront poser les bons gestes pour un environnement plus sain !

Préparons-nous à recevoir notre patrouilleur Frédérick Bernier dès le mois de juin, et ce, jusqu'à la fin du mois d'août 2016. Tous les citoyens sont invités à lui poser leurs questions lors de son passage. Soyons attentifs à ses bons conseils et surtout, mettons-les en pratique!

Le conseil municipal

## CROQUE - LIVRES

Le Comité ÉLÉ (Éveil à la Lecture et à l'Écriture) du Val-Saint-François offre un nouveau service : un Croque-livres. Il s'agit d'une petite bibliothèque d'échange de livres pour les enfants de 0 à 12 ans. Les enfants peuvent aller y échanger des livres gratuitement, selon le principe «je donne un livre et j'en prends un».

Le comité souhaite voir ce service s'implanter dans toute les municipalités et recherche des intéressé-es pour prendre soin de cette bibliothèque. Pour information, contactez :



Michèle Laberge, Agente de développement, CDC du Val-Saint-François, au tél.: (819) 644.0133.

## STAGE EN AGROENVIRONNEMENT

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, *Lawrence Mac Aulay*, et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, *Catherine Mc Kenna*, ont récemment annoncé un investissement de près de deux millions de dollars pour un an dans l'*Initiative de stage en agroenvironnement*. Cette aide permettra de financer des stages pour des **diplômés postsecondaires** dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Il est possible d'obtenir des fonds pour les deux volets suivants :

- 1. À la ferme** : pour appuyer des activités de gestion agroenvironnementales. Vous pourriez recevoir jusqu'à **10 000 \$ par stagiaire**.
- 2. Organisations** : finance des stages pour réaliser des activités agroenvironnementales sans se limiter aux fermes. Vous pourriez recevoir jusqu'à **16 000 \$ par stagiaire**. Les organismes sans but lucratif comptant cinq employés permanents ou moins pourraient obtenir une aide financière correspondant à 80 % des coûts. Les organisations sans but lucratif ayant plus de cinq employés pourraient recevoir une contribution fédérale jusqu'à 80 %.

**Les stages doivent durer au moins quatre mois et se terminer au plus tard le 31 mars 2017.** Les demandes seront acceptées toute l'année et approuvées selon le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'à l'épuisement des fonds. Ne tardez donc pas à présenter votre demande!

Pour plus d'informations, visitez le site d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur :

<http://www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services/liste-des-programmes-et-services/initiative-de-stage-en-agroenvironnement/?id=1459879253586>.



## LOISIRS

### COMITÉ DES LOISIRS

Pour la balle-molle, les équipes de Val-Joli pratiquent au Parc des Loisirs du Rang 10 tous les mardis à partir de 18h00 et les jeudis à partir de 18h30, jusqu'à 21h environ.

Les joutes contre les autres municipalités débiteront le 28 juin. Nous avons plus de 80 jeunes joueurs de Balle-Molle qui vont œuvrer dans le circuit inter-municipal !

Notez que **nous sommes à la recherche d'arbitres et de marqueurs** (nous donnons une petite compensation monétaire pour chaque partie arbitrée ou marquée).



**Impliquez-vous!**

Bon début de saison à tous!



La patinoire est réservée les mercredis soirs pour le hockey balle.

Le terrain de Volley-Ball est réservé les mercredis de 18h à 22h.

